



République française

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE AUTORISANT LE
PASSAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL EN
VUE D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE**

Arrêté n°27.2026

Le Maire de VAUDREUILLE (31250),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2211-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voierie Routière ;

Vu la demande formulée le 08/04/2026 par Monsieur MESNIER Florian, Vice-Président du Raid ISAE-SUPAERO, association domicilié 10 Avenue Marc PELEGRIN - 31400 TOULOUSE, en vue d'organiser le RAID ISAE-SUPAERO 2026 ;

Considérant que l'association sollicite l'autorisation de passage sur le domaine public communal en vue de cette manifestation sportive ;

Considérant qu'il importe de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique ;

ARRETE :

Article 1 : **Le Samedi 06 Juin et Dimanche 07 Juin 2026, entre 08h30 et 18h30**, le RAID ISAE-SUPAERO est autorisé à emprunter les chemins et les voiries communales, notamment les parcelles ZE 54 et ZE 55, dans le cadre de la manifestation sportive le **RAID ISAE-SUPAERO 2026**.

Article 2 : L'association est prévenue que cette autorisation ne dispense pas de demander toutes les autorisations nécessaires auprès de l'État, du Département de la Haute-Garonne et des instances concernés.

Article 3 : L'organisateur sera le seul responsable de la mise en œuvre et de toutes les mesures de sécurité réglementaires afin d'assurer le bon déroulement de cette manifestation sportive.

Article 4 : La commune de VAUDREUILLE (31250) ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident sur son territoire lors de l'organisation

Article 5 : Monsieur le maire de la commune et Mr le Commandant de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune. Ampliation de cet arrêté sera faite à :

- Mr le Préfet de la Haute-Garonne service des épreuves sportives.
- Mr le Chef du Centre de Secours Principal de REVEL
- Mr le Chef de la Police municipale de REVEL

A Vaudreuille, le 28 Avril 2026

Le Maire, J. LAGOUTTE

